



résonance notaires

QUESTIONNAIRE D'ETAT-CIVIL

VOUS

NOM DE NAISSANCE :

PRENOMS dans l'ordre de l'état-civil :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

NATIONALITE :

Si vous n'êtes pas de nationalité française, joindre la copie de carte de séjour, le cas échéant

DOMICILE :

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

COURRIEL :@.....

SI VOUS ETES MARIE ou lié par un PACS - VEUF ou DIVORCE

NOM DE NAISSANCE DU CONJOINT :

PRENOMS dans l'ordre de l'état-civil :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

NATIONALITE :

Si vous n'êtes pas de nationalité française, joindre la copie de carte de séjour, le cas échéant

DOMICILE si différent:

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

COURRIEL :@.....

DATE ET LIEU DE MARIAGE :

SI CONTRAT DE MARIAGE

DATE du contrat :joindre copie du contrat

NOM ET ADRESSE DU NOTAIRE :

REGIME MATRIMONIAL ADOPTE :

CHANGEMENT DE REGIME : OUI - NON rayer la mention inutile

Si oui, joindre copie du contrat, du jugement d'homologation et de l'acte de dépôt du jugement le cas échéant

EN CAS DE DIVORCE ou SEPARATION DE CORPS

TRIBUNAL ou NOTAIRE (divorce sans juge).....

DATE DU JUGEMENT ou de l'ACTE:

joindre copie

SI PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

DATE DU CONTRAT :

REGIME ADOPTE :

Si **contrat authentique**, indiquer le nom et l'adresse du notaire :.....

.....et joindre copie du contrat

Si **contrat sous seing privé** : indiquer le nom du Tribunal d'Instance ou de la Mairie.....

et joindre copie du contrat et du récépissé de dépôt délivré par le Tribunal ou la Mairie

/...

tsvp

... / **suite**

SI VOUS ETES VEUF (VEUVE)

DATE DE DECES DU CONJOINT :
LIEU DE DECES :

SI REMARIAGE

PRECEDENT CONJOINT
NOM DE NAISSANCE :
PRENOMS dans l'ordre l'état-civil:
En cas de décès : **En cas de divorce :**
DATE : TRIBUNAL :
LIEU : DATE DU JUGEMENT :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DONT VOUS DEPENDEZ

.....
.....
.....

VOS ENFANTS (prénoms, lieux et dates de naissance)

1/
2/
3/
4/

Mention légale d'information

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour accomplir nos diligences, les données des parties sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFiP,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégué pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.